

**12077/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 01 octobre 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 01 octobre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne

E 14321

**Bruxelles, le 20 septembre 2019  
(OR. en)**

**12077/19**

**EF 271  
ECOFIN 786**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne

---

1. Le 9 avril 2019, conformément à l'article 26, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1024/2013 du Conseil, la BCE a soumis au Parlement européen, pour approbation, une proposition de nomination du vice-président du conseil de surveillance.
2. Le 9 avril 2019, le président du Conseil (Ecofin) a reçu du président de la BCE une lettre contenant la proposition de cette dernière pour la nomination à la fonction de vice-président du conseil de surveillance (doc. 8618/19).
3. Le Parlement européen a approuvé cette proposition le 17 septembre 2019.
4. Le texte de la décision d'exécution du Conseil portant nomination du vice-président du conseil de surveillance de la Banque centrale européenne a été adopté dans le cadre d'une procédure de silence qui s'est achevée le 20 septembre 2019 à midi.
5. Il est dès lors suggéré que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à adopter le projet de décision d'exécution figurant dans le document 12029/19.